

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_135

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides aux vacances/activités

Vu la délibération DE_2024_32 validant le règlement de la Commission d'Action Sociale.

Vu les demandes présentées par les familles

Vu l'avis favorable de la commission d'Action Sociale du 4 décembre 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides suivantes :

Aides aux activités :

- Famille COUDOUX – GAIDET :
 - Isao GAIDET : 50 €
 - Lohann GAIDET : 50 €
- Famille ALPHONSO- GALMICHE
 - Norayan HACHON : 50 €
- Famille STOECKLE CHALVET

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de reception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_135-DE

A G E D I

- Léonie STOECKLE CHALVET : 50 €
- Zéphirin STOECKLE CHALVET : 50€
- Ambroise STOECKLE CHALVET : 50 €

Aides aux vacances / séjours :

- Famille STOECKLE CHALVET
 - Zéphirin STOECKLE CHALVET : 30 €
 - Ambroise STOECKLE CHALVET : 80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** les aides ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean Bykens mentioned in the text above.

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de reception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_135-DE
A G E D I